

**SÉANCE
D'AJOURNEMENT**

De la séance du 21 janvier 2021 de la Ville de L'Épiphanie tenue le 2 février 2021 à 16 h, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence du maire Steve Plante, et à laquelle assistaient par téléconférence les conseillers suivants : Michel Martineau, Manon Leblanc, Dona Bouchard, Stéphane Amireault et Vicky Robichaud.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance du conseil est tenue à huis clos par audioconférence en raison des conditions sanitaires.

Monsieur le maire Steve Plante procède à l'ouverture de la séance et constate le quorum.

28-02-2021

Résolution approuvant l'ordre du jour de la présente séance

Il est PROPOSÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard
APPUYÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud
et RÉSOLU à l'unanimité:

D'approuver l'ordre du jour de la présente séance, composé du point ajourné lors de la séance du 20 janvier 2021 avec l'ajout des points suivants :

- 3.1 Résolution attestant de la conformité des travaux de Réhabilitation sur le rang Saint-Esprit et la montée Saint-Gérard dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale volet - redressement des infrastructures – RIRL-2017-699
- 3.2 Résolution autorisant l'achat du 800 rang Achigan Sud pour fins de réfection du barrage sur la rivière L'Achigan
- 5.1 Résolution octroyant un mandat de services professionnels d'ingénierie pour le plan concept du réaménagement de la rue St-Pierre
- 7.1 Résolution demandant au Comité Consultatif d'Urbanisme d'analyser une demande de modification règlementaire

----- ADOPTÉE -----

Avis de motion, présentation et dépôt du projet du Règlement numéro E-008 décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 1 450 000 \$

Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault présente et dépose le projet du Règlement numéro E-008 décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 1 450 000 \$.

Le projet vise la réfection et le réaménagement de trottoirs et d'intersection, du drainage, des services professionnels pour un dépôt à neige, la construction d'un agrandissement au centre communautaire Guy-Melançon, l'amélioration du système d'évacuation de l'eau de pluie et l'aménagement d'un parc pour un montant total de 1 450 000 \$ réparti de la façon suivante :

Description	Terme maximal	Montant maximal
Voirie	20 ans	1 140 000 \$
Aménagement des terrains	20 ans	190 000 \$
Immeubles	20 ans	120 000 \$

Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault donne avis que lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, le Règlement numéro E-008 sera présenté pour adoption.

29-02-2021

Résolution attestant de la conformité des travaux de Réhabilitation sur le rang Saint-Esprit et la montée Saint-Gérard dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale volet - redressement des infrastructures – RIRL-2017-699

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

CONSIDÉRANT que la MRC de L'Assomption a réalisé un plan d'intervention des infrastructures locales en 2017 pour l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie a déposé une demande d'aide financière au ministère des Transports dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale en basant sa demande sur les estimations réalisées dans le cadre du plan d'intervention des infrastructures au montant de 1 649 817,09 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'analyses et d'estimations plus précises, la Ville a décidé d'investir des montants plus importants afin de prolonger la durée de vie de la route;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été ralentis par la pandémie de COVID-19 et les investissements massifs du gouvernement québécois qui ont eu pour effet de raréfier les ressources nécessaires;

CONSIDÉRANT que ces deux phénomènes ont également créé une hausse des règlements d'emprunt et que le processus d'approbation au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a été allongé;

CONSIDÉRANT que malgré ces retards dans les travaux, la Ville atteste avoir dépensé un montant net de 2 486 056,99 \$ soit 144 % du montant prévu lors de la demande de financement malgré que la distance entière prévue n'ait pas été complétée;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie approuve les dépenses d'un montant de 2 486 056,99 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et les frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.
3. Que madame Guylaine Comtois, directrice générale, soit mandatée afin d'effectuer une demande d'aide financière pour les montants supplémentaires engagés pour la phase 1 de la réfection du rang St-Esprit et de la montée St-Gérard.

----- ADOPTÉE -----

30-02-2021

Résolution autorisant l'achat du 800 rang Achigan-Sud pour fins de réfection du barrage sur la rivière l'Achigan

CONSIDÉRANT les pouvoirs de la Ville concernant l'acquisition de l'immeuble, de gré à gré ou par expropriation, à toutes fins municipales;

CONSIDÉRANT que le barrage de L'Épiphanie (no X0004073 au Répertoire des barrages), situé sur la rivière de l'Achigan, est la propriété de la Ville de L'Épiphanie ;

CONSIDÉRANT l'opinion des experts WSP que pour remédier au manque de capacité d'évacuation pour faire face à la crue minimale de sécurité sans débordement, il est nécessaire d'effectuer des travaux pour obtenir une augmentation de la capacité d'évacuation du barrage afin que la crue de sécurité soit contenue sous l'élévation de la crête du mur de soutènement en rive gauche par des travaux concentrés en rive droite ;

CONSIDÉRANT que les travaux recommandés exigent un empiètement sur le lot 2 364 531 d'environ 620 m² ;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à ces travaux pour assurer la sécurité de l'ouvrage ;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec l'actuel propriétaire au montant de 405 000 \$;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté le Règlement d'emprunt E-006 décrétant des dépenses et un emprunt pour la réfection du barrage x0004073 et l'acquisition du terrain nécessaire en vertu de sa résolution n° 254-08-2020 lors de la séance ordinaire du 19 août 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Martineau
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise l'achat du 800 rang Achigan Sud pour fins de réfection du barrage sur la rivière l'Achigan au montant de 405 000 \$.
3. QUE le conseil municipal mandate madame Guylaine Comtois, directrice générale et monsieur Steve Plante, maire afin de signer l'offre d'achat et l'acte de vente.
4. QUE ce contrat est octroyé à un fournisseur unique.
5. QUE cette dépense est financée au Règlement d'emprunt E-006.

----- A D O P T É E -----

31-02-2021

Résolution octroyant un mandat de services professionnels d'ingénierie pour le plan concept du réaménagement de la rue St-Pierre

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie souhaite revoir la conception géométrique de la rue St-Pierre afin d'y intégrer un débarcadère pour l'école St-Guillaume ainsi que d'intégrer des aménagements de saillies à l'intersection de la rue Notre-Dame dans le but d'améliorer la sécurité des piétons, cyclistes et automobilistes ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme EFEL Experts-conseils inc. datée du 13 janvier 2021 portant le numéro de référence 20F05-1298 pour un montant de 8 048,24 \$, taxes incluses ;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du directeur des travaux publics à cet effet ;

CONSIDÉRANT que ce mandat est octroyé de gré à gré ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Martineau
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

2. QUE le conseil municipal octroie un mandat de services professionnels pour le réaménagement de la rue St-Pierre à la firme EFEL Experts-conseils inc., et ce, selon son offre citée au deuxième (2^e) *considérant* de la présente.
3. QUE le mandat est octroyé de gré à gré.
4. QUE cette dépense est financée par un règlement d'emprunt à venir.

----- ADOPTÉE -----

32-02-2021

Résolution demandant au Comité Consultatif d'Urbanisme d'analyser une demande de modification règlementaire

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie a reçu une demande pour l'implantation d'un économusée de l'ébénisterie et du bois sur la propriété située au 810 rang Achigan Sud ;

CONSIDÉRANT que le 810 rang Achigan Sud est situé dans la zone C2-05 qui ne permet pas ce type d'usage ;

CONSIDÉRANT que cette demande implique un changement au règlement de zonage 278 et ses amendements ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal demande au Comité Consultatif d'Urbanisme de procéder à une analyse approfondie de la demande d'implantation d'un économusée de l'ébénisterie et du bois sur la propriété du 810 rang Achigan Sud et fournir les recommandations afin que le conseil puisse statuer sur cette demande.

----- ADOPTÉE -----

Examen de la correspondance et communication du conseil

Aucune correspondance significative n'a été reçue.

Période de questions du public

En l'absence de public, la greffière dépose les questions reçues du public. Il n'y a aucune question du public.

33-02-2021

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Martineau
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

De lever la séance à 16 h 10.

----- ADOPTÉE -----

STEVE PLANTE
Maire

FLAVIE ROBITAILLE
Greffière